

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA « CLINIQUE VETERINAIRE DU COQ A L'ANE » 24 BD DU CDT MOUCHOTTE 64320 BIZANOS»

Toute consultation dans notre clinique découle du libre choix, révisable à tout moment, du Client de s'adresser à la clinique du « Coq à l'Âne ».

La clinique du « Coq à l'Âne » s'engage à proposer les meilleurs soins possibles compte tenu de l'état actuel des connaissances médicales vétérinaires.

Les soins proposés ne seront engagés qu'à partir du moment où le propriétaire aura donné son consentement éclairé.

La clinique du Coq à l'âne requiert l'entière collaboration des propriétaires, afin d'obtenir les meilleurs résultats

Toute communication, toute fréquentation de l'établissement, tout acte effectué sur un patient ainsi que les achats réalisés dans notre clinique sont soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement, que le Client déclare connaître et accepter.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé dans les « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie ».

Notre lieu d'exercice est le 24 Bd du Commandant Mouchotte, 64320 BIZANOS.

La clinique est joignable :

- Par téléphone : 05 59 30 11 56
- Par mail : clinique.coqalane@gmail.com
- Par le site de la clinique « onglet contact et RDV » : <https://www.veterinairecoqalane.fr>
- Par l'application « Fast And Vet Clinique Vétérinaire du Coq à l'Âne »

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture de la clinique :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 19h00
- Le samedi : 8h30 18h00

Horaires de consultation sur RDV :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h00

- Le samedi : 8h30 à 12h00 /14h00 à 18h00

Remarque :

- Notre exigence d'une médecine vétérinaire de qualité, dans des locaux adaptés et correctement équipés, ne nous permet pas de pratiquer à domicile par définition sans équipement.
- En revanche, en cas de grande difficulté de déplacement du patient et/ou du client vers notre établissement, nous proposons au propriétaire de nous téléphoner afin de le conseiller pour trouver la meilleure des solutions.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Dr Jean-Georges Barande, n° ordre 8629
- Dr Christophe Lamazou, n° ordre 11930
- Dr Philippe Deloffre, n° ordre 16246
- Dr Sébastien Connefroy, n° ordre 21471
- Dr Martin Fargheon, n° ordre 24278
- Dr vétérinaire Madeleine Briaud, n° ordre 22400
- Dr vétérinaire Anne Poujol, n° ordre 24318
- Dr vétérinaire Sophie Moretti, n° ordre 25400
- Dr vétérinaire Claire Peyroutet, n° ordre 25934
- Dr vétérinaire Nathalie Rollin, n° ordre 12187
- Dr vétérinaire Sarah Dekegel, n° ordre 33502
- Dr vétérinaire Thibaut Prenant, n° ordre 29769
- Dr vétérinaire Juliette Pétain, n° ordre 29107
- Dr vétérinaire Vanessa Vo Van Tao, n° d'ordre 14190
- Dr vétérinaire Maïlys Naulet, n° d'ordre 33651
- Dr vétérinaire Pauline Boyer, n° d'ordre 38787
- Dr vétérinaire Théo Doffe, n° d'ordre 34283
- Dr vétérinaire Lou Rigouin, n° d'ordre 34365
- Dr vétérinaire Inès Ladeux, n° d'ordre 38945
- Dr vétérinaire Marine Lavaud, n° d'ordre 38789
- Dr vétérinaire Lilou Dubourdieu, n° d'ordre 35160

Personnel non vétérinaire :

- Melissa Arcaute : ASV niveau 5
- Nadine Barande : ASV niveau 5
- Cyriane Boudier : ASV niveau 5
- Lynda Espagnou : ASV niveau 5
- Sandrine Frédier : ASV niveau 5
- Fabienne Larrouturou : ASV niveau 5
- Nathalie Lebrand : ASV niveau 5
- Fabienne Manescau : ASV niveau 5
- Servanne Nedelec : ASV niveau 5

- Frédéric Salvat : ASV niveau 5
- Stéphanie Barrere : ASV niveau 5
- Floriane Roussel : ASV niveau 5
- Valentine Wowk : ASV niveau 5
- Rafaela Lima : ASV niveau 5
- Lea Lalanne : ASV niveau 5
- Celia De Raedt : ASV niveau 5
- Maëva Pichet : ASV apprentie en formation
- Megan Hawkesley : ASV apprentie en formation
- Justine Portier : ASV apprentie en formation
- Océane Letort : ASV apprentie en formation
- Téo Dupain : ASV apprenti en formation
- Blandine Depeuille : Assistante de direction

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale et chirurgie de convenance
- Consultations d'ophtalmologie, de médecine interne, de dermatologie, de dentisterie, de cancérologie, de comportement.

- Chirurgies abdominale, thoracique, orthopédique, neurologique, oculaire et dentaire.

- Analyses sanguines
- Imagerie avec échographie, radiologie, endoscopie et scanner
- Hospitalisation

- Soins de physiothérapie et d'ostéopathie

- Alimentation physiologique et diététique canine féline et nac

- Service d'astreinte pour les Urgences en dehors des heures d'ouverture

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

En dehors des heures d'ouverture de la clinique, les animaux hospitalisés ne sont pas soumis à une surveillance.

En revanche, notre charte qualité nous impose de rester le temps nécessaire auprès des animaux qui ne sont pas stabilisés et qui méritent encore des soins, avant de pouvoir être laissés sans surveillance.

De plus notre service d'astreinte « veto de garde » assurant les urgences est en capacité d'assurer une surveillance ponctuelle accrue.

URGENCES

En cas d'urgences, de jour comme de nuit, vous pouvez contacter notre service d'urgences « Vété de Garde » joignable au 05.59.30.84.70.

Pour plus d'information sur ce service : <https://www.vetodegarde.com/>

ESPECES TRAITÉES

La clinique soigne exclusivement les espèces suivantes:

- Chats
- Chiens
- Furets
- Lapins
- Rongeurs (cobaye, chinchilla, octodon, rat, hamster...)
- Reptiles (tortues, serpents, lézards)
- Oiseaux

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :

- La clinique équine du domaine de Sers à Serres-Castets pour les chevaux
 - La clinique vétérinaire du Piemont à Nay pour les animaux de rentes
 - La clinique vétérinaire de Soumoulou pour les animaux de rentes
 - La clinique vétérinaire de la Bastide à Morlaas pour les animaux de rentes
-

CONDITIONS TARIFAIRES

NOS TARIFS TTC	
Les consultations	
Consultation	44,50 €
Consultation de contrôle	31,00 €
Consultation de suivi	31,00 €
Consultation référée	69,00 €
Consultation d'ophtalmologie	69,00 €
Consultation d'ostéopathie	69,00 €
Consultation de cancérologie	69,00 €
Consultation de comportement	69,00 €
Consultation de dentisterie	69,00 €
Consultation de médecine interne	69,00 €
Consultation d'orthopédie	69,00 €

Les consultations vaccinales chat	
Consultation vaccinale chat avec vaccin leucose	66,00 €
Consultation vaccinale chat avec vaccin rage	63,00 €
Consultation vaccinale chat avec vaccin typhus coryza	66,00 €
Consultation vaccinale chat avec vaccin typhus coryza leucose	69,00 €
Consultation vaccinale chat avec vaccin typhus coryza leucose rage	79,00 €
Consultation vaccinale chat avec vaccin typhus coryza rage	76,00 €
Les consultations vaccinales chien	
Consultation vaccinale chien avec vaccin rage	63,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin leptospirose	58,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin chppil	63,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin chppilr	72,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin chppil + toux chenil	82,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin lepto + toux chenil	78,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin lepto rage	69,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin chppilr + toux de chenil	93,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin lepto + toux de chenil + rage	89,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin herpes	99,50 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin maladie de Lyme	69,00 €
Consultation chien avec vaccin parvovirose	58,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin piroplasmose	89,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin rage + toux de chenil	89,00 €
Consultation vaccinale chien avec vaccin toux de chenil	66,00 €
Les consultations vaccinales furet	
Consultation vaccinale furet avec vaccin carré + parvovirose	58,00 €
Consultation vaccinale furet avec vaccin rage	65,00 €
Consultation vaccinale furet avec vaccin rage + parvovirose + carré	64,00 €
Les consultations vaccinales lapin	
Consultation vaccinale lapin avec vaccin vhd	44,00 €
Consultation vaccinale lapin avec vaccin myxomatose + vhd	58,00 €
Les castrations	
Chirurgie uro-génitale chat : castration	76,00 €
Chirurgie uro-génitale chien : castration < 10kg	179,00 €
Chirurgie uro-génitale chien : castration 10kg > x < 25 kg	209,00€
Chirurgie uro-génitale chien : castration > 25 kg	259,00€
Chirurgie uro-génitale "nac" et furet : castration	99,00 €

Les ovariectomies	
Chirurgie uro-génitale chat : ovariectomie	133,00 €
Chirurgie uro-génitale chien : ovariectomie < 10kg	179,00 €
Chirurgie uro-génitale chien : ovariectomie 10kg > x < 25kg	209,00€
Chirurgie uro-génitale chien : ovariectomie > 25 kg	330,00€
Chirurgie uro-génitale "nac" : ovariectomie	135,00 €
Chirurgie uro-génitale furet : ovariectomie	135,00 €
Les hospitalisations	
Hospitalisation chat	30,00 €
Hospitalisation chat avec soins	45,00 €
Hospitalisation chat avec soins intensifs	60,00 €
Hospitalisation chien	45,00 €
Hospitalisation chien avec soins	60,00 €
Hospitalisation chien avec soins intensifs	75,00 €
Hospitalisation grand chien	55,00 €
Hospitalisation grand chien avec soins	70,00 €
Hospitalisation grand chien avec soins intensifs	75,00 €
Hospitalisation NAC	35,00 €
Hospitalisation NAC avec soins intensifs	55,00 €
Les urgences	
Consultation d'urgence jour	69,00 €
Consultation d'urgence avant 18h00	69,00 €
Consultation d'urgence avant minuit	94,00 €
Consultation d'urgence après minuit	110,00 €

LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique l'organisme à contacter est le : Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de Nouvelle Aquitaine, 40 rue de belfort, 33000 Bordeaux, Tél : 05 56 24 56 93, cro.aquitaine@veterinaire.fr

RCP

Assurance AXA BARON, 38 avenue de la Résistance, 64000 PAU, Tél : 05 59 32 09 60 ; police d'assurance : 4586859704.

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des docteurs co-gérants de la Clinique du Coq à l'Âne : nom des titulaires de l'établissement de soins

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer l'incinération collective ou individuelle du corps par l'intermédiaire d'une société de crémation pour animaux familiaux. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client. Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux trouvés errants sur l'agglomération paloise sont sous la responsabilité du maire de la commune sur laquelle ils ont été ramassés. Par convention avec les communes de l'agglomération, il est possible que nous prenions en charge ces animaux errants durant nos horaires d'ouverture. En dehors de ces horaires, seules les mairies ou la société SACPA sont habilitées à nous amener en urgence des animaux errants. La personne trouvant un animal errant se doit donc de contacter la mairie du site de ramassage, pour que nous puissions intervenir.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte ou un paiement anticipé d'acte à réaliser pourra être demandé notamment lors de soins en service d'urgence, d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions de produits non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les produits entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en plusieurs fois (au maximum 4) est possible par carte bancaire CB avec une participation au frais de dossier bancaire.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

Les chèques ne sont plus acceptés.